

Rallye touristique à vélo : règlement

Article 1 : Objet

La ville de Nieppe organise un rallye touristique à vélo durant un week-end d'avril ou mai de 9 h à 17 h.

Départ de la mairie (distance à parcourir environ 15 km).

Clôture des inscriptions : dimanche à 11 h 30.

Ce règlement a pour objet de préciser les conditions de participation.

Article 2 : Objectif

Le rallye touristique est un jeu de piste à vélo se déroulant à Nieppe. Les participants sont invités à répondre aux énigmes visuelles présentées sur le livret jeu. Ces énigmes permettent de découvrir le patrimoine historique, environnemental et remarquable de Nieppe ne nécessitant pas de connaissances particulières.

Aucun classement ne sera réalisé. Les réponses aux énigmes seront disponibles à l'issue du jeu.

Article 3 : Conditions de participation

Ce rallye est ouvert à tous. Les équipages seront formés de 6 personnes au maximum et les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

Le jeu se déroule en autonomie, avec des départs libres.

L'inscription est cependant obligatoire.

Les participants doivent compléter et remettre un bulletin de participation, et procéder au règlement de la participation financière fixée par délibération du conseil municipal. Sont acceptés comme moyens de paiement : espèces ou chèques bancaires à l'ordre du Trésor public.

Les inscriptions auront lieu selon les jours et heures communiqués par voie de publicité (site de la ville, Facebook, Imagina, affiche, ...).

Aucun remboursement ne sera effectué.

Seule une inscription par foyer sera prise en compte.

Les organisateurs et leurs familles peuvent participer, mais ne peuvent prétendre aux lots.

Article 4 : Équipement et matériel

Les participants sont responsables du bon état de leur équipement et du matériel nécessaire au déroulement du jeu (chargement du smartphone).

Article 5 : Déroulement

Le flash code et/ou livret de jeu vous sera remis le samedi et/ou dimanche aux horaires indiqués dans l'article 3. Ce flash code vous permettra de télécharger le parcours sur votre smartphone et vos réponses seront automatiquement enregistrées.

Le livret jeu au format papier, comportant les réponses, est à déposer complété à la mairie au plus tard le jour ouvrable suivant la manifestation. Passé ce délai, les réponses ne pourront être prises en compte.

Article 6 : Attribution des lots

Les lauréats seront tirés au sort parmi les participants ayant rendu le questionnaire complet, et à jour du règlement de leur inscription.

Les gagnants seront avertis par mail ou par téléphone et invités à retirer leur récompense à la mairie.

Article 7 : Consignes de sécurité

Chaque participant est tenu de respecter le Code de la route. La ville de Nieppe n'est pas responsable des incidents et accidents pouvant survenir lors du rallye ou des erreurs de conduite pouvant entraîner des contraventions.

Le casque, ainsi que le gilet de sécurité sont vivement conseillés pour l'ensemble des participants.

Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

Nous comptons sur votre responsabilité pour respecter la nature et son environnement !

Article 8 : Droit à l'image

Prendre part au rallye implique obligatoirement l'accord des participants d'utiliser leur image figurant sur les photos ou vidéos prises lors de ce rallye.

Article 9 : Modification et annulation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du parcours ou du programme, en fonction des circonstances, et d'annuler ou reporter la manifestation en cas de force majeure.

Article 10 : Litige

Les décisions des organisateurs sont sans appel. Aucune correspondance ne sera échangée concernant les décisions ou l'organisation de ce rallye.

*N° de l'équipage à indiquer
sur le livret jeu
(version numérique ou papier)*
